ID: 039-223900010-20240111-ARR_2024_0014-AR



HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Cedex Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0014_AL_RD146_NANCHEZ

Portant alignement sur une route départementale

Service: PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 18 décembre 2023 par laquelle Monsieur Jean François LATERRE, domicilié au 47 route principale « Meix-Martin » à Chaux-des-Prés, représenté par le Cabinet Colin et Associés, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 146, au droit de la parcelle cadastrée ZA n° 138, située au 47 route principale « Meix-Martin » 39150 Chaux-des-Prés Commune de NANCHEZ en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de SAINT-CLAUDE du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 28 décembre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 28 septembre 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points F – G - H figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le 11-01-2024

ID: 039-223900010-20240111-ARR_2024_0014-AR

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : Z I du Plan d'Acier -1 Rue des Frères Lumière - 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 28 decumbre 2023 Visa, signature et cachet



Signature de l'arrêté par le département

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution Son représentant pour information La commune de NANCHEZ pour information L'ARD pour classement

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Publié le 11-01-2024

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

ID: 039-223900010-20240111-ARR_2024_0014-AR

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G. Diplômé de l'institut de topométrie Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes



ARD DE SAINT-CLAUDE

M. le Président du Conseil Départemental du JURA

Z.I. Plan d'Acier 39200 ST CLAUDE

Objet : Remise de documents

Ref. Nº de dossier: 230345/

Objet : NANCHEZ - Détachement d'une parcelle en vue de construction par Déclaration Préalable - CHAUX DES PRES

ZA-138

CHAMPAGNOLE, Le lundi 18 décembre 2023

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de

nos salutations distinguées.

Olivier COLIN

Qté Désignation

Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement pour suite à donner



▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" accupitate \$2.000 Hanss ▲ 95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17 Cabinet secondaire: 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11 Permanence: 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail: contact@colin-associes.fr

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G. Diplômé de l'institut de topométrie Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes





Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 28/09/2023, en présence d'un représentant de l'ARD de St Claude

Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

M. et Mme Jean François LATERRE

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 146 au droit de la propriété située :

- · à NANCHEZ Château des Prés.
- 47 route principale « Meix Martin »

et cadastrée

ZA n°138 (en cours de division pour détachement d'un lot à bâtir).

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite F-G-H, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations

distinguées.

A Champagnole, le 1872, 23

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230345)



A SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" en capital de 20 (2011 Euros A 95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17 Cabinet secondaire: 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11 Permanence: 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58 E-mail: contact@colin-associes.fr

SIRET 391 433 646 00059 - Nº TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

